

Télétravail dans l'enseignement agricole, les administratifs à la recherche d'un employeur.

ADMINISTRATIF

SANTÉ

TECHNIQUE

VIE SCOLAIRE

Nous avons de nouveau soulevé le fait que le jeu de « ping-pong » entre Région et Etat empêche les agents qui le souhaitent d'être en télétravail.



Hier encore, le 1er Ministre, suivi dans sa déclaration par la Secrétaire Générale en CTM (Comité Technique Ministériel) rappelle que le télétravail reste la norme si les missions le permettent. Selon la loi, l'employeur doit équiper son personnel en matériel afin de lui permettre de travailler à distance dans les meilleures conditions d'usage et de sécurité.

Le RETEX (Retour d'expérience) télétravail « hors enseignement » a mis en avant le chiffre de presque 100% des agents équipés par le Ministère d'ordinateurs portables.

- Ce pourcentage ne tient pas compte des agents vie scolaire, administratifs, techniques, laboratoire et santé. Si c'était le cas, les pourcentages seraient nettement moins élogieux.
- Depuis des mois le SEA-UNSA interroge le Ministère à tous les niveaux afin de savoir qui fournit un ordinateur aux agents « VATLS » (Vie scolaire, Administratif, Technique, Laboratoire et Santé) pouvant et souhaitant être en télétravail. Le secrétariat général n'ayant pas de réponse, c'est la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) qui nous répond je cite :

« C'est aux conseils régionaux d'équiper les agents en matériel informatique ».

Si cette réponse au regard de la loi (Code de l'éducation Art23) peut s'entendre pour le matériel informatique des agents dans l'établissement, elle ne s'applique pas pour le matériel destiné au

télétravail qui est du ressort de l'Employeur.

Nous avons donc de nouveau soulevé le fait que le jeu de « ping-pong » entre Région et Etat empêche les agents qui le souhaitent d'être en télétravail.

Ne pas disposer d'un ordinateur portable est un frein au télétravail.